

PROPOSITION DE LOI VISANT À

CRÉER UNE ASSOCIATION SPORTIVE AU PRIMAIRE

EPPU LES POTERIES – 14490 LE TRONQUAY

CM1 – CM2 – MADAME LETOURNEUR

Exposé des motifs expliquant l'intérêt des propositions :

- Parce que tous les enfants ont le droit d'aller à l'école, ils ont aussi le droit de faire du sport,
- Le sport, c'est bon pour la santé, ça nous donne de l'énergie, de la force, des muscles et ça permet de se sentir bien dans son corps, de vivre mieux,
- Le sport permet de s'exprimer, de se sentir bien dans sa tête, d'être heureux, de progresser, de s'améliorer, d'apprendre de nouvelles choses, à perdre et à gagner, à se relever dans l'échec, à ne pas baisser les bras,
- Le sport diminue le stress, la violence, on peut avoir des difficultés à l'école mais réussir en sport, ça donne le goût de l'effort et permet d'être en réussite, le sport donne des émotions,
- Le sport donne confiance en soi, en ses capacités, et donne confiance en les autres, ça rend fier, ça donne de la joie, de l'estime de soi, ça permet de développer la concentration, de maîtriser ses émotions,
- Le sport, ça permet de s'amuser, de prendre du plaisir, de profiter avec ses amis, de se dépenser, de s'aérer, se défouler, - Le sport permet de commencer un nouveau départ, de communiquer, de se faire de nouveaux amis, de s'intégrer, se socialiser, d'appartenir à un groupe, de ne pas rester seul, isolé, d'avoir l'esprit d'équipe, de devenir sociable,
- Le sport permet d'apprendre la rigueur et la discipline, d'apprendre à respecter les règles, ça permet de bien se comporter, d'avoir des bons comportements, d'avoir la maîtrise de soi, de ses gestes,
- Le sport donne des valeurs et nous donne de la valeur, l'important c'est de jouer, de participer,
- Le sport apprend le travail d'équipe, à partager, à encourager, à féliciter, à rassurer, à se mettre à la place des autres, ne pas se moquer, s'entraider,
- Certains enfants n'osent pas faire du sport car ils ont peur (compétition, inconnus, moqueries, harcèlement...),
- En moyenne, 1 enfant sur 4 ne pratique pas d'activité sportive en dehors de l'école pourtant le sport permet d'être en bonne santé (physique et mentale) et de s'occuper, il vaut mieux faire du sport que d'être seul devant les écrans,
- Les parents n'ont pas toujours les moyens ou le temps d'emmener leurs enfants pratiquer des activités sportives, ce n'est pas juste que des enfants ne puissent pas accéder à une activité sportive en dehors de l'école,
- Parfois, les parents n'ont pas d'argent pour financer les activités sportives, or tous les jeunes devraient bénéficier d'une pratique sportive gratuite,
- Les personnes handicapées, ayant des troubles ou des problèmes de santé doivent aussi avoir accès au sport, les activités sportives doivent s'adapter à eux, à leur handicap et à leurs besoins,
- Le sport apprend à se respecter et à respecter les autres (les personnes valides et les handicapés) peu importe leurs capacités, respecter les adversaires, les arbitres, les entraîneurs, les supporters, ...
- Le sport permet de lutter contre l'exclusion, ça apprend à intégrer les autres (adultes et enfants), à ne pas les laisser seuls, ça apprend l'amitié, la solidarité, le sport refuse le harcèlement et le racisme,
- Grâce au sport, on apprend à se connaître, à connaître les autres et à accepter tout le monde,
- Le sport permet d'intégrer tout le monde, y compris les personnes handicapées, il permet de changer le regard sur le handicap et de le rendre normal, - Une loi permet l'égalité,
- Parce que le sport c'est l'école de la vie, il faut permettre des activités sportives autres que celles proposées sur le temps scolaire à tous les élèves du primaire, comme cela existe déjà au collège, sans imposer de compétition, comme en club.

ARTICLE 1

Comme dans les collèges, les écoles créent une Association Sportive qui propose aux élèves volontaires du primaire (de 3 à 11 ans), 2 heures de sport en complément des heures d'enseignement obligatoires en EPS, pour des activités sportives gratuites, non obligatoires.

ARTICLE 2

Les activités sont proposées à tous les élèves de l'école qui a créé une association sportive.

Les élèves porteurs de handicap, de troubles ou de problèmes de santé peuvent participer au même titre que les autres élèves. S'ils ne peuvent pas pratiquer l'activité, ils peuvent choisir de jouer les différents rôles expérimentés grâce au sport (arbitre, entraîneur, observateur, spectateur, supporters, maître du temps...). Les activités sont adaptées à tous les élèves présents.

ARTICLE 3

Chaque semaine, l'AS veille à proposer des activités sportives variées, adaptées au niveau des élèves et en cohérence avec le parcours de chacun.

L'AS veille à alterner les activités proposées et faire découvrir des sports issus de cultures ou de nationalités différentes.

L'AS s'adapte aux élèves qu'elle accueille y compris les élèves porteurs de handicap.

L'AS permet aux élèves de tenir différents rôles (joueur, arbitre, entraîneur, observateur, spectateur, supporters, maître du temps...).

ARTICLE 4

Les activités sportives sont proposées par les enseignants, services civiques, AESH, parents, grands-parents, animateurs, éducateurs sportifs, sur la base du volontariat, par des collégiens volontaires notamment, dans le cadre de la liaison école/collège, par des élèves de 6^e.